

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Fresne Saint Mamès sous la présidence de Monsieur le Maire, s'est réuni pour une séance ordinaire et publique.

PRESENTS : Jean-Pierre CHAUSSE, Patrick DESPLANCHES, Emmanuelle GOMEZ-POITRIMOL, Julien CAPO, Joël DARGIER, Anthony GAUTHEROT, Maurice BIOLUZ et Betty DELOYE-BRESSON.

Absents excusés : Marion CHEVILLARD, Nathalie GARNIER et Jean-Philippe SALA.

20H30 : le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Emmanuelle GOMEZ-POITRIMOL

1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de l'exercice 2017 dressés par le trésorier pour le budget général, le lotissement et le budget assainissement.

2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 :

Le Maire ayant quitté l'assemblée, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs de l'exercice 2017 présentés par le 1^{er} adjoint pour le budget général, le lotissement et le budget assainissement.

Budget lotissement :

Section de fonctionnement	Dépenses	100 155.36 €
	Recettes	219 538.36 €
Section d'investissement	Dépenses	195 110.72 €
	Recettes	94 955.36 €
Résultat de clôture		19 227.64 €

Budget assainissement :

Section de fonctionnement	Dépenses	18 743.34 €
	Recettes	46 946.57 €
Section d'investissement	Dépenses	36 264.79 €
	Recettes	45 465.18 €
Résultat de clôture		37 403.62 €

Budget général :

Section de fonctionnement	Dépenses	287 533.50 €
	Recettes	443 161.53 €
Section d'investissement	Dépenses	173 993.33 €
	Recettes	113 947.53 €
Résultat de clôture		95 582.23 €

3 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 SUR LE BUDGET 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2017 comme suit :

Budget général	= 95 582,23 €
Budget assainissement	= 37 403,62 €
Budget lotissement	= 19 227,64 €

4 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs de l'exercice 2018 qui s'équilibrent comme suit :

Budget général :

Section d'investissement	Dépenses	366 345.80 €
	Recettes	366 345.80 €
Section de fonctionnement	Dépenses	404 203.00 €
	Recettes	479 477.23 €

Budget assainissement :

Section d'investissement	Dépenses	30 117.28 €
	Recettes	30 117.28 €
Section de fonctionnement	Dépenses	22 919.89 €
	Recettes	57 632.73 €

Budget lotissement :

Section d'investissement	Dépenses	255 312.36 €
	Recettes	255 312.36 €
Section de fonctionnement	Dépenses	310 312.36 €
	Recettes	311 540.00 €

5 – INVESTISSEMENTS 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le tableau d'investissements 2018.

6 – MODIFICATION D'UNE DELIBERATION « OPERATION FACADES » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier la délibération du 11 octobre 2017 comme suit : « le plafond des travaux subventionnables (...) est de 15 000,00 € TTC »

Compte tenu que les particuliers ne payent pas la T. V. A.

7– DEFINITION D'UNE REGLE DE REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal, décide de réfléchir à la mise en place d'une règle de répartition des subventions aux associations en définissant plusieurs axes d'attributions.

8 – CREATION D'UN POSTE DE STAGIAIRE AU SECRETARIAT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif stagiaire à temps non-complet de 20 heures hebdomadaire, 20/35^{ième} d'un temps plein à compter du 18 avril 2018.

9 – PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN POUR PROJET TOURISTIQUE : base de loisirs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire une proposition d'achat des terrains ZA118 et ZA123 sur la base de l'évaluation des domaines soit 59 000,00 €.

10 – ACHAT DE TERRAINS SITUES DANS LE PERIMETRE DU CHATEAU DE LA MOTTE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat des parcelles cadastrées AM2, 3, 4, 11 et 101, au tarif de 12 000,00 € pour un projet touristique.

11 – ACHAT RELAIS DES DILIGENCES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de proposer la somme de 20 000,00 € aux propriétaires.

12– PROPOSITIONS DE VENTE D'UN TERRAIN :

Chemin du Pré Chapelot : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre la parcelle AD338 au prix de 18,00 €uros le mètre carré.

La vente de la maison sera étudiée dès réception de l'évaluation des domaines.

13 – LOCATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT COMMUNAL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la location précaire et révocable à titre exceptionnel du logement au 1 rue de la Fontaine (300,00 €uros / mois). Le logement sera loué dans l'état en attente des travaux sur le bâtiment.

14 – ADHESION AU CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Le Conseil Municipal, par 7 POUR, 1 CONTRE, accepte l'adhésion au CNAS et autorise le Maire à signer la convention pour le personnel actif.

Vu par Nous, Jean-Pierre CHAUSSE, Maire de la commune de FRESNE SAINT MAMES pour être affiché le 6 avril 2018 à la porte de la Mairie.

A FRESNE SAINT MAMES, le 5 avril 2018

Le Maire,

Jean-Pierre CHAUSSE